

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20071123-08_82_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2007
Publication : 30/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 8^e/82-07
Séance du 23 NOV. 2007

PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
PROJETS DE PARTENARIATS AVEC L'ECOMUSEE D'ALSACE ET LE CENTRE
REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE D'ALSACE PORTANT SUR
L'HISTOIRE ET L'AVENIR DE LA LANGUE REGIONALE ET UN EXEMPLE DE
SIGNALETIQUE BILINGUE PUBLIQUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n° 2007/I-8/05 du 14 décembre 2006 relative au BP 2007 « Programme Langue et Culture Régionales »
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^c/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'attribuer les aides ci-après :
 - au Centre régional de documentation pédagogique d'Alsace (CRDP) une subvention de fonctionnement de 155 462 € pour ses projets de DVD et d'ouvrages sur l'histoire de la langue régionale.
 - à l'Association de gestion de l'Ecomusée d'Alsace une subvention d'investissement de 33 000 € au titre du programme 2007 pour la signalétique. Les crédits de paiement nécessaires feront l'objet d'une inscription en DM1 2008.
 - au Comité Fédéral des associations pour la langue et la culture régionales en Alsace et en Moselle une subvention de 48 000 € pour la 1^{ère} tranche de l'exposition constituant le futur pôle linguistique à l'Ecomusée.

- approuve les termes et autorise le Président à signer les conventions, jointes au rapport, avec le Comité Fédéral des associations pour la langue alsacienne, l'association de gestion de l'Ecomusée et le CRDP d'Alsace.
- précise que les subventions de fonctionnement seront imputées sur le programme E 058 fonction 28 chapitre 65 nature 6574 enveloppe 20306 pour le comité fédéral des associations pour la langue et la culture régionales d'Alsace et de Moselle et chapitre 65 nature 65738 enveloppe 98353 pour le CRDP.
- la subvention d'investissement pour l'Association de gestion de l'Ecomusée d'Alsace sera imputée au programme E 058 chapitre 204 nature 2042 fonction 28.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions